

Campagne nationale d'information et de sensibilisation sur les dangers de la prolifération et de l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre

Tournée régionale : Sud Bandama, Bas Sassandra et Moyen Cavally, 09-15 Décembre 08

Séminaire de formation des formateurs pour la sensibilisation et l'information sur les dangers de la prolifération et de l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre

Soubré, 12-13 décembre 08

Rapport général :

Du 12 au 13 décembre 2008, le Réseau d'action sur les armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest, section Côte d'Ivoire (RASALAO-CI), a organisé, à Soubré, un séminaire de formation des formateurs pour la sensibilisation et l'information sur les dangers de la prolifération et de l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre.

Ce séminaire qui a été organisé des tournées régionales d'information et de sensibilisation dans les régions administratives du Sud Bandama, du Bas Sassandra et du Moyen Cavally avait pour objectifs de :

- ❖ informer et sensibiliser les participants sur les dangers de la prolifération et de l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre ;
- ❖ initier les participants à la convention de la CEDEAO sur les ALPC et les sensibiliser à prendre une part active à sa ratification par la Côte d'Ivoire ;
- ❖ informer les participants sur la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC et les familiariser à l'enquête nationale sur les ALPC;
- ❖ impliquer davantage les acteurs locaux de la société civile et de l'administration à la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC ;
- ❖ proposer des mécanismes de contrôle de la fabrication, de l'utilisation abusive et de la prolifération des ALPC.

Ettaient présents, le Préfet de département, le représentant du Maire, le Commissaire de police, le Commandant de la compagnie de gendarmerie, le représentant du commandant de brigade de gendarmerie, des représentants de diverses administrations publiques et des représentants de la chefferie traditionnelles. Ettaient également présents des organisations de la société civiles provenant des régions administratives Sud Bandama, du Bas Sassandra et du Moyen Cavally ainsi des représentants de société de sécurité privée et des groupes d'auto-défense (FSLIMA/Touleupleu, FLGO/Guiglo), des correspondants

locaux de divers organes et agences de presse ou de communication (Nord Sud Quotidien, Le Jour Plus, Le patriote, L'Intelligent d'Abidjan, Notre), le Directeur Général de la radio locale (radio la Voie de la Nawa).

Le programme dudit atelier prévoyait :

- ❖ la présentation de trois communications en plénière ;
- ❖ des travaux au sein de trois groupes d'ateliers.

La journée du 12 décembre a été marquée par la cérémonie d'ouverture, la présentation des communications en plénière et le déroulement des travaux en ateliers.

La cérémonie de d'ouverture s'est articulée autour des allocutions du représentant du Maire, de la Présidente du RASALAO-CI et du Préfet de département de Soubré.

Ouvrant la série des allocutions, Monsieur le 4^e Adjoint au Maire, représentant le Maire de Soubré a souhaité la bienvenue aux organisateurs et participants du séminaire et affirmé l'adhésion de la Mairie de Soubré aux objectifs et à l'action du RASALAO-CI tout en souhaitant bon succès aux travaux du séminaire de formation des formateurs pour la sensibilisation et l'information sur les dangers de la prolifération et de l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre.

Dans son mot de bienvenue, Madame Michèle PEPE, Présidente du RASALAO-CI, a fait une brève présentation de l'organisation qu'elle dirige et salué les participants pour leur implication dans les activités de la campagne tout en les exhortant à un engagement plus accru. Elle a ensuite présentée les différentes articulations de la campagne nationale d'information et de sensibilisation sur les dangers de la prolifération et de l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre et son état d'avancement. La Présidente a terminé ses propos par la présentation des partenaires du RASALAO-CI pour ladite campagne :

- le Gouvernement ivoirien, initiateur de ladite campagne ;
- le PNUD, partenaire d'exécution ;
- le Royaume de Danemark, principal bailleur de fonds ;
- le Programme de la CEDEAO pour les armes légères (ECOSAP), partenaire stratégique de RASALAO-CI.

Fermant la série des allocutions, Monsieur le Préfet du Département de Soubré a dit ses mots d'encouragement au RASALAO-CI pour ses actions en faveur du processus de paix tout en exhortant les participants à contribuer activement au bon déroulement des travaux du séminaire de Soubré. Enfin, il a procédé à l'ouverture officielle du Séminaire de formation des formateurs pour la sensibilisation et l'information sur les dangers de la prolifération et de l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre.

Il s'en est suivi la présentation des Communications en plénière. La première a été faite par le Colonel KOUASSI PATRICE, Expert-consultant sur les armes légères auprès de RASALAO-CI. Elle avait pour thème : "Définitions, concepts et caractéristiques des armes légères et de petit calibre (ALPC)". Après avoir défini les armes légères et de petit calibre, le formateur s'est appesanti sur leurs caractéristiques et impact avant de conclure ses propos.

Dans son approche définitionnelle, le colonel KOUASSI a fait la distinction entre :

- Armes de petit calibre qui regroupe : les fusils d'assaut, mitrailleuses, grenades à main et autres armes militaires conçues pour être utilisées par un seul combattant. Il a précisé que la définition couvre également les armes à feu commerciales telles que les armes de point et les fusils de chasse.
- Armes légères, qui comprennent : les armes portatives conçues pour être utilisées par plusieurs personnes travaillant en équipe, mitrailleuses lourdes, lances grenades, canons antiaériens portatifs, canons antichars portatifs, fusils sans recul, les lance-missiles, les lance-roquettes portatifs, les mortiers de calibre inférieur à 100mm.
- Munitions et explosifs qui désignent l'ensemble des éléments destinés à être tirés ou lancés tels que les cartouches, projectiles et missiles, etc.

Parlant des caractéristiques, il a souligné que les ALPC sont bon marché, faciles à transporter et à dissimuler, de longue durée de vie et utilisés en tout temps et partout. Ces armes sont de plus en plus nombreuses et meurtrières, d'où la nécessité de lutter contre leur prolifération et leur circulation illicite. Pour terminer, l'expert a relevé que l'intensification de la prolifération des ALPC engendre :

- La montée de la criminalité avec l'utilisation de moyens de plus en plus sophistiqués ;
- La persistance de la criminalité ;
- L'évolution des formes de criminalités.

La seconde communication a été présentée par le Général Désiré ADJOUSSOU (Président de la commission nationale sur les ALPC). Elle avait pour le thème : « Commission nationale de lutte contre les ALPC et modalités d'appui à la société civile pour la lutte contre la prolifération et l'utilisation abusive des ALPC ».

Pour le Général, la montée fulgurante de la criminalité est accentuée par le phénomène de la prolifération et la circulation illicite des Armes légères et de petit calibre (ALPC) aux 15 Etats de la CEDEAO, a dévolu à la COMNAT (Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illite des armes légères et de petit calibre) le contrôle des ALPC par le code de conduite pour la mise en œuvre du Moratoire adopté en 1999 à Lomé par les Chefs

d'Etats et de Gouvernements. Ce code sera remplacé par ECOSAP, programme des armes légères de la CEDEAO.

De même, la COMNAT constitue la base même de la phase opérationnelle du programme de la CEDEAO au plan national. La Commission nationale pour plus d'efficacité travaille de concert avec toutes les composantes de la société (députés, maires, sociétés civiles,...). Elle est une obligation légale pour tous les pays parties aux instruments juridiquement contraignants (Convention de la CEDEAO) et pour bénéficier de l'aide de la communauté des donateurs.

Par ailleurs, le rôle principal de la COMNAT est de « réduire la prolifération et la circulation illicite des ALPC, et les ramener à un seuil acceptable et accepté de tous ». Dans tous les cas, la COMNAT assiste le gouvernement dans la conception et la mise en œuvre des politiques nationales de la prolifération et la circulation illicite des ALPC. Elle supervise la collecte et la destruction des ALPC.

Enfin, sur le terrain, la COMNAT travaille en collaboration étroite avec le Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO), section Côte d'Ivoire. Cette structure sert d'interface entre les associations et groupement de personnes et le PNUD, le partenaire traditionnel, pour les besoins en formation et les fonds nécessaires. Il s'agit d'identifier pour occuper sainement la frange de la population qui détient les armes comme moyen de subsistance.

La troisième communication, présentée par Monsieur Albert KONAN, Secrétaire à la Communication et Porte Parole du RASALAO-CI, a porté sur « Les enjeux de la convention de la CEDEAO dans la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères ». En vue de mieux cerner les enjeux de ladite convention aux participants, Le Porte Parole du RASALAO-CI a axé ses propos autour :

- D'une approche définitionnelle et la détermination des objectifs de la convention ;
- Du champ d'application (matériel) de la convention ;
- Des mécanismes de mise en œuvre de la convention de la CEDEAO.

Dans le premier axe de son intervention Monsieur Albert KONAN a défini les armes légères et de petit calibre, les munitions, les autres matériels connexes, les transferts, et les acteurs non étatiques tout en soulignant que les objectifs de la convention sont de consolider, améliorer et adapter les acquis du Moratoire.

Il a ensuite fait noter que la convention a vocation à régir le transfert, la fabrication des ALPC dans un esprit de transparence et d'échanges d'informations.

Parlant des mécanismes de mise en œuvre il a distingué entre les mécanismes opérationnels et les mécanismes institutionnels avant de conclure sur l'importance pour la Côte d'Ivoire de ratifier la convention de la CEDEAO en vue

de se doter de cet instrument qui constitue une avancée et un exemple inédit en matière de lutte contre les ALPC illicites.

Les différentes communications ont été ponctuées d'échanges et de débats constructifs et enrichissants entre les participants et les formateurs.

L'après midi du 12 Décembre, trois groupes d'atelier ont été constitués et les travaux se sont déroulés au sein desdits groupes :

1. atelier 1 : Stratégies de contrôle et de lutte contre la prolifération et l'utilisation abusive des ALPC ;

2. atelier 2 : Contribution des organisations et des acteurs de la société civile à la création de la Commission nationale sur les ALPC et à la conduite de l'enquête nationale sur les armes légères;

3. atelier 3 : Stratégies de la société civile pour la ratification, par la Côte d'Ivoire, de la convention de la CEDEAO sur ALPC.

Les réflexions et discussions au sein desdits groupes ont été suivies de travaux en plénière et de l'adoption des rapports des ateliers. Les travaux de la première journée du séminaire de formation des formateurs pour la sensibilisation et l'information sur les dangers de la prolifération et de l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre ont pris fin à 17H.

La journée du 13 décembre a été consacrée :

- à l'adoption du rapport général ;

- à la formulation de recommandations.

Les travaux du séminaire de formation des formateurs pour la sensibilisation et l'information sur les dangers de la prolifération et de l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre ont pris fin avec la cérémonie de clôture à 10H00.

Fait à Soubré, le 13 décembre 2008

Le Séminaire

CONTROLONS LES ARMES...

SAUVONS DES VIES...